



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SPELUNCA-LIAMONE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Spelunca Liamone

ENTRE

La Communauté de communes du Spelunca Liamone

Représentée par Monsieur François Colonna, président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération 2021-038 en date du 18 juin 2021,

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Pascal Lelarge, Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

En présence des maires de la communauté de communes

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral).

Les CRTE s'inscrivent

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Spelunca Liamone autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 – Les enjeux du territoire du Spelunca Liamone

Créée le 1er janvier 2017, la communauté de communes du Spelunca Liamone regroupe 33 communes sur 917 km². Du golfe de Porto au Nord, jusqu'aux portes de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien au Sud (CAPA), le Spelunca Liamone compte une population de 7629 habitants (INSEE, 2017) pour une densité de 8 habitants au km². Le territoire est composé de six vallées (la Liscia, le Cruzzini, le Fiume Grosso, le Liamone, la Sagone et la Spelunca). Dans ces vallées, 19 communes ont une altitude moyenne supérieure à 500 mètres et 11 communes sont littorales.

La géographie conduit à un enclavement, en particulier pour les communes de l'intérieur. Les personnes non motorisées, essentiellement âgées et/ou précaires, sont donc particulièrement isolées. Les infrastructures de transport nourrissent le déséquilibre territorial en faveur de l'attractivité de l'agglomération ajaccienne. Dans l'ensemble, les déplacements sont destinés aux achats, aux loisirs et aux démarches administratives. A peine un quart des déplacements est lié au travail et au scolaire, ce qui est représentatif d'une population âgée. Enfin, une part importante des déplacements est destinée à l'extérieur du territoire pour répondre aux besoins de services et de commerces spécifiques situés dans la CAPA.

Cette situation interroge les conditions d'accès aux services, y compris publics. Les enjeux de mobilité et de déploiement des outils numériques constituent donc des axes de travail essentiel du Spelunca Liamone. L'intercommunalité s'est saisie de ces sujets. En 2021, la collectivité propose un service de navette solidaire et devient Autorité Organisatrice de la Mobilité. Le Spelunca Liamone a aussi contribué à l'amélioration de la couverture numérique du territoire qui atteint 75,5 % de surface couverte en 4G par au moins un opérateur (ARCEP, 2020).

Dans les 33 communes de cette jeune communauté de communes, les ressources naturelles et culturelles imprègnent, caractérisent et conditionnent les façons d'habiter et de vivre en Spelunca Liamone. Dans tous les témoignages des édiles, on retrouve cette idée d'un territoire en mouvement et en effervescence, ce que confirme la longue liste des initiatives et des projets de développement sur le territoire.

Le projet de CRTE tient essentiellement dans la capacité pour toutes les parties prenantes à canaliser différemment les énergies du territoire. Cette intercommunalité à 33 communes, est satellisée sur l'urgence du dossier des déchets, et le contexte inédit de transformation institutionnelle de la Corse. Tous les interlocuteurs le reconnaissent et certains le souhaitent fortement : le temps est venu pour les 33 communes de « faire ensemble ».

L'avenir du Spelunca Liamone est suspendu à l'aptitude qu'auront les élus et les acteurs locaux à raconter les richesses et à affronter les impasses de façon beaucoup plus collective et autour de mesures concrètes et de programmes opérationnels.

Quatre enjeux pour ce territoire : les complémentarités économiques, les solidarités sociales, la vision aménagiste et l'urgence environnementale.

Doper les complémentarités sur l'économie locale et l'emploi

Le Spelunca Liamone est un territoire de contrastes avec des écarts entre la richesse du littoral et la faiblesse des zones rurales et de montagne ; ces dernières représentant les deux tiers de l'intercommunalité. En termes d'emploi, on retrouve cette différence dans les communes du littoral, et notamment Cargese, Vico-Sagone et Coggia qui concentrent la moitié des emplois du territoire. La polarisation des activités se fait au profit du littoral, renforçant l'isolement de l'intérieur, qui peine à mailler ses sources d'activité avec celles du bord de mer.

Lorsque l'on prend l'impact du tourisme sur les 19 intercommunalités qui composent la Corse, le Spelunca Liamone arrive en 3^{ème} position en termes de retombées financières. Ce simple chiffre exprime toutes les potentialités et tous les paradoxes d'un territoire immense en km² mais fragile et contrasté sur les plans démographique et socio-économique.

Quand on cherche à traduire ces atouts en termes d'activités économiques et d'emploi, on bute immédiatement sur la fragmentation des groupes d'acteurs en présence et sur la dispersion des initiatives d'accompagnement portées par les autorités publiques et par les corps professionnels.

- **Une filière touristique dominante mais sous-exploitée**

Le potentiel touristique du Spelunca Liamone fait partie des plus importants de la Corse, avec des espaces de valeur paysagère et culturelle exceptionnelle. Ces espaces n'accueillent cependant qu'une part faible des flux touristiques de la Corse et les acteurs du secteur peinent à transformer l'offre pour un tourisme plus en phase avec la demande actuelle et plus fédérateur pour le territoire.

Les principales raisons : une accessibilité problématique, avec un réseau routier chronophage, une accessibilité portuaire limitée, des infrastructures de transport faibles voire inexistantes, une saisonnalité marquée sur un territoire restreint - le littoral - qui génère des flux touristiques très concentrés sur la période estivale, sans possibilités d'étirer cet afflux dans le temps, une structuration de l'offre d'hébergement qui ne favorise pas les séjours longs, une sous valorisation du potentiel touristique présent dans l'intérieur du territoire.

Les pistes de résolution : un modèle de développement touristique débattu et assumé par tous les acteurs du territoire, renforcer le récent Office du Tourisme Intercommunal en déployant la montée en gamme des produits touristiques notamment sur le tourisme plus durable, un marketing efficace en termes de lisibilité de la destination.

- **Un patrimoine naturel d'exception, un patrimoine culturel remarquable**

Autant que pour ses espaces naturels d'exception, le Spelunca Liamone est aussi remarquable par sa richesse patrimoniale et culturelle. La communauté de communes abrite non seulement une grande partie des périmètres naturels protégés de la Corse, mais aussi le seul site classé au patrimoine mondial de l'Unesco (réserve de Scandola). Le territoire possède en outre un patrimoine historique remarquable, ainsi que culturel et culturel (villages, églises, vernaculaire mais aussi vestiges archéologiques - Cargese, Sagone, Porto, Cinarca, Guagno, Sant Appianu...).

Ce patrimoine ne s'accompagne pas pour l'instant d'une mise en valeur coordonnée, en lien avec un tourisme patrimonial "de bien-être" et avec les autres richesses du territoire, notamment les richesses naturelles. Excepté la commercialisation - assez faible - des séjours ou des passages (hébergement, restauration, promenades en mer, etc.), une grande partie de la fréquentation ne génère pas de revenus pour l'ensemble du territoire.

Les pistes de résolution : augmenter la qualité des infrastructures touristiques (accueil, hébergement) et leur organisation (parkings, ports de plaisance), développer des modes d'exploitation intelligente de ces ressources (circuits, voies vertes, sentiers patrimoniaux, mise en réseau des grands sites naturels et patrimoniaux, etc.), se doter d'outils de gouvernance d'un réel projet touristique pour le territoire, avec l'Office Intercommunal du Tourisme.

- **Une agriculture résiliente**

L'agriculture est la deuxième filière économique du Spelunca Liamone : près de 20 % des entreprises relèvent de ce secteur (INSEE 2015). La part des agriculteurs dans la population active est trois fois supérieure à la moyenne en Corse (7% contre 2%). Ce territoire affiche une réelle dynamique en termes d'activité agricole, avec une hausse très importante des surfaces exploitées (+ 65% en 10 ans, contre + 7% pour le reste de la Corse), malgré la baisse généralisée du nombre d'exploitants. Principalement tournée vers l'élevage (bovins, caprins, porcins), le territoire cherche aussi à développer une production typique et de qualité, basée sur des savoir-faire reconnus : les marrons d'Evisa, la charcuterie de montagne, le brocciu de Piana... Le volume de production agricole reste cependant faible, avec un double problème structurel qui impacte le développement du monde agricole : un foncier trop coûteux et rare,

un accès à l'eau agricole insuffisant et peu organisé. Enfin, malgré l'importance de la façade littorale, la pêche professionnelle reste une activité confidentielle.

Autre filière actuellement sous exploitée, la forêt est une ressource remarquable. Chantier d'avenir pour le territoire, l'exploitation forestière impacte de nombreux secteurs d'intervention publique (accès au foncier morcelé, professionnalisation des acteurs, amélioration - voire création - de la desserte forestière puis accès aux circuits de commercialisation du bois).

Les pistes de résolution : renforcer les outils de mobilisation du foncier, soutenir les activités agro-pastorales et agro-touristiques (tourisme à la ferme, estives), s'emparer de la problématique de l'eau agricole, favoriser la professionnalisation du secteur et les démarches collectives, hybrider l'activité agricole avec le capital touristique du territoire, soutenir les produits emblématiques (fromage, charcuterie, miel, marrons...).

- **Les ressources en ingénierie qu'il faut imaginer de partager ensemble**

Une vue en surplomb de l'écosystème socioéconomique montre que le dynamisme des acteurs ne génère pas de réels élans collectifs et que les filières d'activités sont peu structurées et rarement coordonnées entre elles. Les acteurs ne s'appuient sur aucune stratégie concertée à l'échelle des six vallées.

Pourtant, les complémentarités potentielles existent, elles sont même très nombreuses, que ce soit entre les communes, entre les employeurs, ou entre les filières d'activités. Nous faisons l'hypothèse que la capacité de l'intercommunalité à établir des passerelles entre les filières d'activités et entre les territoires est la condition d'appropriation des priorités de son projet de territoire. La communauté de communes doit renforcer ses ressources en expertise et en ingénierie économiques.

Combattre les fractures sociales et territoriales

Le Spelunca Liamone est un territoire vaste, peu peuplé (7600 habitants et une densité de 8 habitants au km²), vieillissant, avec des contrastes sociaux et territoriaux importants : isolement des communes de l'intérieur, sur-fréquentation du littoral sur des périodes ciblées, éloignement pour une large partie de la communauté de communes des centres urbanisés, "richesse" du littoral versus frugalité de l'intérieur. La faible natalité du territoire, compensée cependant par un solde migratoire positif, couplée au manque de structures scolaires au-delà du collège, et donc à une fuite de nombreux jeunes, laisse présager un vieillissement significatif de la population dans les années à venir. En 2014, seulement 10 % de la population est âgée de moins de 15 ans (contre 15 % pour la région Corse), la part de la population active représente 49 %, (56 % en Corse) et les personnes de 60 ans et plus, la majorité étant à la retraite, représentent 41 % de la population (28% en Corse). Population plus âgée, mais aussi plus pauvre, un habitant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté (un sur 9 dans la communauté de communes voisine du Celavu Prunelli).

Attirer de nouvelles populations est ainsi un enjeu fort. Comme l'est aussi la lutte contre les inégalités générées par l'isolement dans les communes les plus éloignées du littoral - ou du bassin ajaccien -, l'accès problématique aux services et aux commerces, à l'emploi et au logement.

- **Un accès inégal aux services et aux commerces, une mobilité entravée**

Le Spelunca Liamone est un territoire partiellement sous-équipé en matière de services, tant pour les professionnels que pour les particuliers. L'important morcellement du territoire, fractionné en six vallées, du littoral à la montagne, empêche une desserte équilibrée des services à la population en termes de distances et de qualité du réseau routier, qu'il s'agisse de l'accès aux soins, d'accès aux commerces, d'accès au numérique ou bien encore aux établissements d'enseignement.

Partout, l'automobile prédomine avec une tendance à l'auto-solisme. L'usage du réseau routier est chronophage et se double d'une dépendance à l'agglomération ajaccienne, point de liaison pour la RT20 (principal axe routier entre Ajaccio et Bastia), les accès portuaires et

aéroportuaires. Une part notable des actifs effectue des migrations pendulaires vers la CAPA, notamment dans la frange Sud du Spelunca-Liamone qui s'inscrit ainsi dans une dynamique périurbaine non négligeable.

Cette situation interroge les conditions d'accès aux services, y compris publics. Les enjeux de mobilité et de déploiement des outils numériques constituent donc des axes de travail essentiels du Spelunca Liamone.

- **Le difficile accès au logement pour les habitants permanents**

En 50 ans, le parc de logements du Spelunca Liamone a triplé, passant de 4400 logements en 1968 à 11 154 en 2014 (sur la même période, le parc de logement en France augmentait "seulement" de 80%). Depuis 1999, la hausse est de 2542 logements (+ 30%), évolution similaire à celle du reste de la Corse (avec une hausse annuelle moyenne de 1,7%). Cette augmentation spectaculaire correspond en partie à l'accélération de la construction de résidences secondaires à partir des années 60, essentiellement sur les communes du littoral. Aujourd'hui, le territoire compte l'un des taux les plus importants de résidences secondaires avec 63 % (contre 37% à l'échelle insulaire) et donc un pourcentage de résidence principale de 33 % bien inférieur aux 60% de la Corse. Cette situation, couplée à un foncier peu accessible sur la zone littorale, pèse sur l'accessibilité du logement, notamment pour les jeunes actifs.

Il y a très peu de logements sociaux (1,1%) et la construction neuve concerne pour les deux tiers (68%) des constructions individuelles. La forte dominance de l'immobilier lucratif va à l'encontre des besoins d'un territoire qui doit se renouveler sur le plan démographique en attirant des jeunes ménages et des jeunes actifs.

Les pistes de résolution : créer une offre nouvelle de résidences principales en logement abordable pour attirer les jeunes actifs, cibler la rénovation de l'habitat dans les villages essentiellement, structurer la construction de logements en fonction de l'accessibilité aux mobilités et aux aménités urbaines.

Une OPAH intercommunale est en cours (2017-2023), elle se concentre actuellement sur le territoire de Vico-Sagone. Le projet de territoire prévoit la construction de 107 logements/an d'ici 2050 (3096 nouveaux logements en tout), dont 30% seront réalisés dans les centres-bourgs - sans extension de l'urbanisation donc - et le reste (66%) dans l'espace rural.

Améliorer l'aménagement du littoral

Les enjeux liés à l'occupation, à la gestion et à la planification de l'espace provoquent invariablement des arbitrages complexes et des tensions multiples.

Du fait de la rareté du foncier, dans les zones urbanisées et vers le littoral, il y a concurrence entre des projets d'activité, des projets immobiliers souhaitant se positionner sur le marché du tourisme, et ceux qui répondent aux besoins en termes de logement. Cette pression foncière sur un nombre restreint de terres accessibles renchérit le coût et pénalise le territoire en matière de développement agricole, d'activité économique, d'offre de logement accessible.

- **Les priorités d'aménagement qu'il faut nécessairement construire ensemble**

Deux dossiers restent complexes pour les maires : l'approbation des PLU et la modernisation des ports et sites balnéaires. L'ambition du territoire est de construire une vision partagée moins fataliste de l'aménagement côtier.

- une opération "réussir les PLU du littoral" : les documents d'urbanisme de la planification du territoire sont quasiment inexistantes (un seul PLU voté, 10 en révision ou en élaboration, 7 communes en Carte communale et 15 au Règlement National d'Urbanisme). En ce sens, la reformulation des attendus du PLU dans des termes communs à toutes les communes du littoral (une dizaine) et en se dotant d'outils d'expertise permettrait de mieux anticiper les risques d'annulation du document.

- une mission "plages et ports d'attache" : initiative collective sur la gestion des plages et des ports (une dizaine de plages et 5 ports ou espaces de mouillage). Avec le CRTE, la communauté de communes souhaite construire une plateforme technique sur les dossiers d'aménagement et de financement, en concertation avec tous les acteurs des sites.

Relever le défi environnemental

Les sites naturels du Spelunca Liamone sont denses : réserve naturelle de Corse, zones Natura 2000, conservatoire du littoral, zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2 (24 % du territoire ; MNHN / INPN, 2020), Parc Naturel Régional Corse (15 communes), arrêtés de protection du biotope, zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux. Cependant, la pression anthropique reste forte avec, entre 2009 et 2018, une artificialisation de 80,4 hectares concentrée sur le littoral.

L'intercommunalité s'est engagée dans un projet de SCOT et plusieurs communes sont à l'initiative d'éco-quartiers (Evisa, Vico-Sagone et Cristinacce). Ces initiatives sont confrontées à plusieurs défis environnementaux au premier rang desquels se situe la gestion des déchets, dans un territoire dépendant en termes énergétique, et de transports routiers. La consolidation de solutions locales s'avère donc essentielle à la transition écologique du territoire.

• La protection de l'environnement

Au-delà de l'accélération du plan de gestion des déchets engagés en 2020, avec la mise en place progressive de la collecte en porte à porte, il est tout autant indispensable de prendre des initiatives fortes dans les domaines clés de l'eau et de la protection/valorisation des sites naturels exceptionnels dans trois directions :

- un plan d'urgence sur les déchets (dont la gestion absorbe les trois quarts des ressources financières de la CC) : l'objectif de passer au "porte à porte" pour toutes les communes doit être absolument soutenu.
- une opération "eau vitale" : omniprésente sous toutes ses formes (mer, rivières, cascades, piscines naturelles...), l'eau est menacée par la sur-fréquentation humaine et le manque d'entretien de ses réseaux. Par ailleurs, une gestion peu aboutie de l'eau agricole fait peser une menace pour l'accès à l'eau des agriculteurs. La récente compétence GEMAPI prise par l'intercommunalité devrait permettre d'aller dans le sens d'une exploitation mieux raisonnée de cette ressource vitale.
- une mission préserver les ressources exceptionnelles du territoire : le déclassement récent de la réserve de Scandola dans le golfe de Girolata par le Conseil de l'Europe en raison d'une absence de progrès dans la gestion de la trop forte pression touristique. Le territoire souhaite définir des politiques plus intégrées en matière de préservation et de sauvegarde de l'écosystème (mer mais aussi montagne, forêts, chemins et sentiers).

Vers un projet de territoire

Sur la base de ces quatre enjeux, le CRTE pourrait donner une cohérence au projet de territoire du Spelunca Liamone. En matière d'économie, il s'agira de souligner le déficit des ressources partagées en ingénierie du développement territorial relatives à l'emploi, essentiellement touristique et durable. Dans le domaine social, l'intercommunalité a une carte à jouer pour lutter contre les fractures sociales et territoriales, en termes d'accès aux services, aux réseaux, aux aménités. La communauté de commune souhaite relever le défi d'un aménagement concerté, respectueux de l'environnement et des aspirations des habitants. Enfin, c'est un challenge environnemental qui attend le territoire du Spelunca Liamone.

Tous ces enjeux relèvent de niveaux de compétences territoriales différents (État, Collectivité Territoriale, intercommunalités, Europe), et c'est l'engagement de ces différents niveaux dans

une vision articulée qui permettra une mise en œuvre effective des orientations stratégiques de ce contrat.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La transition écologique doit donner au territoire les moyens de préserver ses espaces naturels et de réduire l’empreinte écologique de ses habitants. Elle passe par une réduction de la consommation d’énergie et de déchets, et par une montée en qualité environnementale des services de mobilité et de gestion des déchets. Elle rencontre l’économie touristique qui doit aujourd’hui s’orienter vers une offre durable cohérente avec les exigences contemporaines.

Enfin, la démarche environnementale porte sur le développement d’une agriculture durable.

Au-delà de la qualité du cadre de vie, renforcer la cohésion sociale s’avère essentiel pour assurer l’attractivité résidentielle du territoire et la qualité de vie des habitants, y compris des personnes âgées. La proximité des services publics et la disponibilité du logement sont des éléments clés du développement local, y compris pour les communes de l’intérieur.

Le présent document propose les orientations stratégiques suivantes :

- Construire un territoire durable par la transition écologique
- L’agriculture et le tourisme durable comme moteurs de l’économie
- Qualité du logement et proximité des services, au cœur de l’attractivité du territoire

Orientation 1 : Construire un territoire durable par la transition écologique

• Objectif 1.1 : Développer les polarités urbaines du territoire

Le territoire de Spelunca Liamone peut s’appuyer sur son maillage de petites villes (Vico-Coggia, Cargese, Piana, Sari-d’Orcino, Calcatoggio-Casaglione), qui offrent une palette de services publics et commerciaux aux habitants (et dont il conviendrait de réduire la saisonnalité). L’évolution à attendre de la délimitation plus précise des limites applicables pour la loi littoral et la loi montagne, après mise en cohérence du PADDUC, pourrait permettre de simplifier les règles de droit applicables, en tenant compte des sujétions réglementaires (risques naturels en particulier). La nouvelle délimitation des zones strictement concernées par la loi montagne serait ainsi de nature à redonner un nouveau souffle aux communes, en ouvrant de manière mesurée l’urbanisation.

Action engagée

- Elaboration de la convention Petites villes de demain de Vico

Projets

- Lancement de l’opération de revitalisation du territoire (ORT) dans le cadre du programme des Petites villes de demain
- Mise en place d’une réflexion conjointe avec l’Etat et la collectivité de Corse sur une nouvelle délimitation des espaces urbanisables en zone de montagne
- Définition de projets urbains des petites centralités urbaines du territoire et des services à y développer
- Intégration du territoire dans un projet de SCOT à l’échelle de l’arrondissement d’Ajaccio

- **Objectif 1.2 : Améliorer la mobilité du quotidien**

Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 19 février 2021, la communauté de communes du Spelunca Liamone souhaite développer une offre de mobilité inclusive et durable qui s'adresse aux actifs, aux personnes isolées et aux visiteurs.

Actions engagées

- La mise en circulation d'une navette solidaire en partenariat avec l'Etat, l'entreprise Total et une association d'aidants (Aide à domicile en milieu rural ADMR), est prévue en 2021. Trois navettes à la demande seront mises en place à titre gratuit, toute l'année, sur trois circuits définis avec la DDTM. Un transport de petits frets comme les médicaments ou le pain est également prévu. Les emplois seront dédiés à des personnes en insertion professionnelle.
- Travaux d'amélioration du réseau routier entre Ajaccio et Sagone, en cours de finalisation.

Projets

Le projet Nave Nostrum de navettes maritimes, porté par le PETR du Pays de Balagne, en partenariat avec la communauté de communes, a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt France Mobilités.

- Créer des liaisons douces (Vico et Sagone) et cyclables
- Créer des aires de co-voiturage articulées aux arrêts de transport en commun pour développer l'auto-partage
- Se doter d'un véhicule hybride pour la réparation du parc automobile de la communauté de communes.
- Implantation du SI 3V, schéma des véloroutes et voies vertes du territoire du Spelunca Liamone
- Aménager les traversées littorales depuis Sagone jusqu'à Coggia et la zone verte de Sagone
- Développer le réseau des bornes de recharge électrique

- **Objectif 1.3 : Réduire la consommation d'énergie fossile**

Actions engagées

Rénovation énergétique de bâtiments communaux des communes de : Piana, Vico, Rosazia, Evisa. Projets en cours à Partinello et à Salice.

Projets

- Montée en compétence des entreprises locales par l'acquisition de la certification « Reconnu Garant de l'Environnement »
- Rénovation énergétique des logements privés (Ma prime rénov')
- Projet Stepsol de création d'une batterie solaire hydraulique en autoconsommation pour Muna (commune de Murzo)
- Rénovation du barrage et réhabilitation d'une batterie hydroélectrique à Soccia
- Créer des chaufferies bois pour les bâtiments et installer du photovoltaïque quand cela est possible
- Créer une unité de production électrique à bois à Guagno

- **Objectif 1.4 : Réduire, réutiliser et recycler les déchets**

Adhérente au SYVADEC, la communauté de communes est compétente en matière de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Depuis 2018, le Spelunca Liamone s'organise pour améliorer le recyclage des déchets (points de collectes, bornes textiles et piles, déchetterie de Piana). Une politique de réduction des déchets à la source est en cours de structuration.

Actions engagées

- Déploiement du tri sélectif en porte à porte sur six communes.

Projets

- Professionnalisation des personnels et formation des agents intercommunaux à la collecte en porte à porte et à la certification de maître composteur ;
- Création de zones de compostage ; renforcement de la collecte des fermenticides ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Création de l'Ecocentre technique de gestion des collectes de déchets ;
- Achat de matériel technique spécialisé ;
- Déploiement sur l'ensemble des communes du tri en porte à porte ;
- Création d'une ressourcerie éco-solidaire en partenariat avec la Falep et les associations du territoire ;
- Implantation d'un projet pilote de gestion des déchets sur la commune d'Osani.

Orientation 2 : L'agriculture et le tourisme durable comme moteurs de l'économie

• Objectif 2.1 : Mettre en valeur la montagne et son identité

L'Etat a lancé un plan Avenir Montagne dans lequel la communauté de communes Spelunca Liamone peut s'engager pour valoriser ses territoires montagneux et favoriser un tourisme plus durable. Forte de l'identité de ses différentes vallées, elle doit exploiter sa grande richesse historique et ses potentialités touristiques, agricoles et sylvicoles.

Le plan Avenir Montagne doit favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles.

Actions engagées

- Installation d'une scierie à Evisa pour le développement de la filière bois
- Relance de la filière sylvicole

Projets

- Obtenir la labellisation Grand Site de France des gorges de Spelunca et de la forêt d'Aitone ;
- Développer les activités de pleine nature ;
- Favoriser le développement d'une filière vélo ;
- Création du centre ethno patrimonial d'Evisa ;
- Relance du projet de réhabilitation des thermes de Guagno (propriété de la collectivité de Corse) sur la commune de Poggiolu ;
- Réhabilitation du village de vacances "U paisolo" (propriété de la collectivité de Corse) sur la commune d'Evisa ;
- Développer un plan estive ;
- Développer une démarche de signe de qualité et de protection d'origine pour les productions locales (brocciu de Piana, châtaignes d'Evisa...)
- Organiser la formation dans les filières bois et promouvoir les essences locales
- Chantier de restauration des sentiers et de protection de la biodiversité

- **Objectif 2.2 : Développer un tourisme durable**

Actions engagées

- Définition d'une stratégie d'accueil touristique avec l'OIT ;
- Accompagnement pour une meilleure organisation et une meilleure efficacité des acteurs professionnels du tourisme ;
- Améliorer la signalétique d'intérêt local.

Projets

- Aménager les zones portuaires et réguler la fréquentation maritime
- Requalifier la station touristique de Porto (gestion des flux touristique) ;
- Promouvoir le tourisme culturel par la construction d'un centre culturel à Vico ;
- Renforcer l'offre touristique thématique (archéologique, tourisme et handicap, pleine nature, patrimonial et ethnologique) ;
- Possibilité pour le territoire de se positionner sur le projet de reprise de l'ancien Club Méditerranée de Cargese (création d'un centre de formation pour l'hôtellerie et la restauration d'envergure régionale, conjuguée avec la création d'hébergement pour les saisonniers).

- **Objectif 2.3 : Valoriser et diversifier la production agricole**

Actions engagées

- Accompagner la nurserie de Cristinacce, l'équipement de transformation des châtaignes à Evisa, l'équipement de transformation de la charcuterie à Marignana

Projets

- Création d'une halle des producteurs à Sagone ;
- Élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial ;
- Développement de l'agri-tourisme ;
- Transformer les cantines scolaires en vue d'une alimentation saine, durable et locale pour les scolaires (Cargèse, Casaglione et Sari d'Orcino sont éligibles à l'aide aux cantines scolaires) ;
- Création de jardins partagés à Cristinacce et Vico en lien avec les scolaires et l'EHPAD ;
- Projet de micro abattoir.

Orientation 3 : Qualité du logement et proximité des services, au cœur de l'attractivité du territoire

• Objectif 3.1 : Favoriser le logement des actifs

Grâce à l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat, la communauté de commune engage, depuis 2017, des travaux de réhabilitation au profit des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs du territoire. En 2019, l'ANAH a financé la rénovation de 23 logements, correspondant à 43 % des objectifs quantitatifs annuels et 24 % de l'enveloppe financière.

Actions engagées

- Poursuivre l'OPAH en cours (période 2023-2026)

Projets

- Recensement des logements vacants en vue de les faire acquérir par l'Office foncier, de les rénover et de les louer à de jeunes actifs ;
- Création de logements sociaux ;
- Création d'hébergement d'urgence ;
- Création d'une offre de logement pour les saisonniers du territoire.

• Objectif 3.2 : Améliorer l'accessibilité des services

L'amélioration de l'accès aux services publics est une des priorités de l'intercommunalité, en particulier en milieu rural. Le territoire dispose de deux structures France Service labellisées (Piana et Vico), de plusieurs bureaux de poste, de casernes de pompiers, de gendarmeries, d'équipements sportifs et d'équipements culturels (médiathèque, salle de spectacle). Il s'agit d'organiser le maillage du territoire.

Actions engagées

- Maison des services de Sagone : pôle santé, maison France Service de Vico-Sagone

Projets

- Modernisation et amélioration de l'équipement des écoles ;
- Création de points multiservices ;
- Service de portage de médicaments et de pain dans les villages de montagne via les futures navettes solidaires ;
- Etude la faisabilité du transfert du foyer d'accueil médicalisé de Guagno vers Vico ;
- Création d'un pôle partagé territorial en partenariat avec l'UDAF, la CAF, CPAM, ADMR, SAFER ;
- Création de la ludothèque de Vico ;
- Aménagements de la place Casanelli sur la commune de Vico.

• Objectif 3.3 : Réduire la fracture numérique

Le territoire du Spelunca Liamone présente un certain de nombre de carences en infrastructures et en équipements numériques. Cette fracture numérique touche également la population vieillissante qui a besoin d'être accompagnée dans un certain nombre de démarches.

Actions engagées

- Inventaire des zones blanches en collaboration avec la Collectivité de Corse et le syndicat de l'énergie ;
- Équipement numérique des établissements scolaires.

Projets

- Mise en place de conseillers numériques ;
- Création d'une plate-forme numérique de services aux associations, particuliers, entreprises ;
- Création de tiers-lieu ou d'espaces de co-working sur Sagone ;
- Poursuivre le programme New Deal (2021-2024) ;
- Intégrer la visite en réalité augmentée sur le centre archéologique de Sagone.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2 Concertation avec la collectivité de Corse

Les projets ont vocation à bénéficier de financements et d'accompagnements en ingénierie de la collectivité de Corse et de ses agences et offices, au titre de leurs compétences. Celle-ci doit donc être associée à la mise en œuvre du CRTE et à sa gouvernance, a fortiori lorsque les projets concernent des installations dont elle est propriétaire.

Les projets doivent donc être portés à la connaissance de la collectivité de Corse et les porteurs de projets doivent afficher les financements qu'elle apporte dans les plans de financements.

4.3 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches Action (modèle) en annexe 1. Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que leur calendrier et leur plan de financement lorsqu'ils sont disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le présent CRTE est accompagné par la Délégation Territoriale Adjointe de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires de Corse-du-Sud (DDTM 2A). En coordination avec la communauté de communes du Spelunca Liamone, la Délégation Territoriale adjointe sollicite autant que de besoins les opérateurs de l'ANCT (ANAH, ANRU, CEREMA, ADEME, Banque des Territoires) et les ressources d'ingénierie disponibles sur le territoire en fonction des

thématiques (CAUE, Maison de l'Architecture Corse, ONF, BRGM, INSEE, Corse Active) ainsi que les services déconcentrés de l'État. Leur contribution est valorisée dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Une ingénierie à la hauteur des ambitions du territoire

Pour répondre à ces objectifs et compenser le déficit en ingénierie du territoire souligné dans les éléments de diagnostic, plusieurs actions doivent être engagées sur les projets en cours ou en devenir.

- Créer une direction du développement territorial de plein exercice ;
- Lancer l'étude destinée à l'organisation des mouillages éco conçus pour la grande plaisance ;
- Lancer l'étude détaillée de l'écomusée de Cristinacce ;
- Lancer l'étude sur le site de Chidazzu ;
- Lancer l'étude de connexion du hameau de Muna ;
- Lancer l'étude opérationnelle du bassin de mobilité au titre de la loi LOM ;
- Programmer les études d'avant-projet détaillé pour le projet micro hydraulique de la commune de SOCCIA.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Spelunca Liamone assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, qu'il s'agisse de services déconcentrés ou d'établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE (annexe 2) ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

En vertu de l'article L. 3232-1-1 du CGCT, l'agence de l'eau (AERMC) met à disposition des communes et EPCI une assistance technique pour l'exercice de leur compétence dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource et de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques. Également, elle mène des évaluations de l'état des milieux et des équipements, animant et coordonnant les politiques territoriales.

L'agence de l'eau verse chaque année une participation financière à la Collectivité sur proposition de projets pluriannuels dans son champ de compétence. Une convention entre la Collectivité et l'agence de l'eau matérialisant l'ensemble du soutien - tant financier qu'en ingénierie - que l'agence peut apporter a été conclue en août 2019, jusqu'en 2024.

Les projets qui ne sont pas inscrits dans cette convention doivent être préalablement approuvés par le conseil d'administration de l'agence.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière du CRTE Spelunca Liamone est un document modulable, qui n'engage pas les parties. Il regroupe les projets en fonction des objectifs du territoire et les classe en fonction de leur maturité. Pour chaque projet, la communauté de commune complète une fiche action qui précise le coût global de financement estimé.

Cette maquette a une vocation stratégique, elle est étudiée a minima une fois par an en comité de pilotage, et autant que de besoin en fonction des études menées sur la faisabilité des projets.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale. Il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion

territoriale. Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes du Spelunca Liamone ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Spelunca Liamone, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités signataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la communauté de communes du Spelunca Liamone. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés et leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1. Un tableau de suivi est tenu à jour (annexe 3-3).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.


Article 12 - Résiliation du CRTE

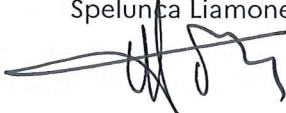
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bastia.

Signé à Vico, le 12 juillet 2021

Le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse-du-Sud,

Pascal LELARGE

Le Président de la
communauté de communes
Spelunca Liamone,

François COLONNA

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Modèle de fiche action

Annexe 2 – Accompagnements proposés par l'ADEME



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

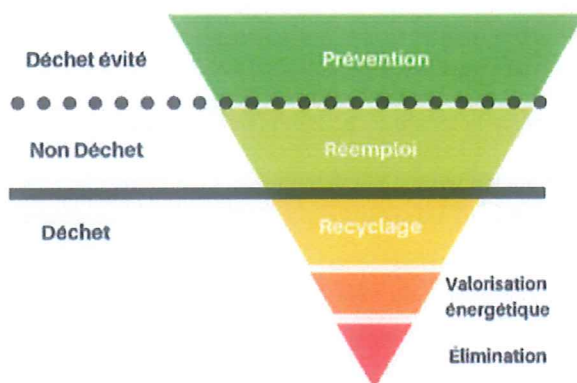
Fiche action :

COMMUNE DE xx : Objet

CRTE

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage :	
Maître d'ouvrage :	
Partenaires :	
Plan de financement :	
Calendrier :	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Annexe 2 : Accompagnement de l'ADEME - Engagements pour une Economie Circulaire



Dans le cadre d'un CRTE, la collectivité locale devrait s'engager à mener une politique dynamique de déploiement de l'économie circulaire, soutenue par les financements France Relance ou de droit commun de l'ADEME, l'OEC, l'ADEC et l'ATC.

Selon leur maturité, les EPCI pourraient s'engager à :

- 1- Finaliser le PLPDMA sous 18 mois (obligation réglementaire depuis 2015) : pour les aider en cela, ils peuvent adhérer au réseau A3P de l'ADEME qui partage avec les collectivités locales les ressources documentaires, formations et informations nécessaires (listes d'actions de prévention, retours d'expériences)
- 2- Améliorer l'efficacité de la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés (DMA) et déchets des activités économiques (DAE) :
 - a. Faire diminuer la part des biodéchets DMA et DAE : mettre en œuvre les recommandations des études réalisées sur la base du cahier des charges ADEME / OEC (notamment celles réalisées par le SYVADEC à la demande de ses adhérents)
 - b. Augmenter la valorisation sur le territoire des produits issus de la valorisation des biodéchets (compostage ou méthanisation) et lutter contre l'écobuage par le déploiement de services de broyage de déchets verts lorsque les déchetteries sont trop éloignées
 - c. Augmenter, en lien avec le SYVADEC, l'efficacité des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)
 - d. Réduire au maximum les surcoûts de collecte des déchets : réaliser l'étude recommandée par l'ADEME et l'OEC selon un cahier des charges dédié, et en débiter le plan d'actions éligibles aux aides ADEME France Relance au premier semestre 2022.
- 3- Créer du lien entre les acteurs économiques : créer les conditions de mobilisation des ménages et des entreprises,
 - a. En structurant, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, une animation avec la population, les entreprises et administrations, ou collectivités infra.
 - b. En mettant en place des démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) et adhérer au programme SYNAPSE mis à disposition par l'ADEME
 - c. Promouvoir les structures de l'économie sociale et solidaire contribuant à l'allongement de la durée de vie des produits et les opérations de réutilisation/réemploi.
- 4- Développer les outils financiers :
 - a. Expérimenter, au moins sur une part du territoire, la mise en place de tarification incitative (et bénéficier de bonification ADEME sur certaines aides)
 - b. Déployer et exploiter les bilans des coûts et la méthode ComptaCoûts de l'ADEME facilitant les comparatifs et la mise en évidence des gains potentiels
- 5- Exemplarité : en déployant une véritable politique d'achat responsable, dans les services de l'EPCI et les cantines, et les différents services sous sa responsabilité ou celle des territoires infra

- a. Favoriser l'approvisionnement local et respectueux de l'environnement, notamment les produits ou services issus de l'éco conception, que l'ADEME peut soutenir en amont dans leur développement,
 - b. Lutter contre les gaspillages
- 6- Identifier les filières à enjeux sur le territoire, en identifiant les boucles locales possibles.
- 7- Enfin, les collectivités peuvent s'engager à mettre en place une démarche de labellisation « Economie Circulaire », selon le référentiel mis à disposition par l'ADEME, et pour laquelle des aides financières et méthodologiques sont disponibles.